

PROCÈS VERBAL REUNION COMITE DIRECTEUR
du 4 mars 2021 en visioconférence.

Présents : Anita ALVES, Jean-Paul BOTTEAU, Marie-Bernadette BOU, Jean-Paul BOUCHERON, Nicole BUXEROLLES, Isabelle CHARVY, Daniel DE MEERLEER, Natalia FEDOROVA, Jean-Laurent GALLIANO, Dominique GIMENEZ, Jacques GODES, Michel GRANGE, Bernard HUMEZ, Michel JARDONNET, Liliane JARDONNET, Alain JOACHIM, Philippe PITALIER.

Excusé : Bernard GAUME

Absente : Andrée LAFAYE.

ORDRE DU JOUR

1. Suite aux nombreuses réactions, convocation d'une « AGE » pour validation des statuts.
2. Questions à transmettre à nos représentants aux élections FFRS et CORERS AURA.
3. Questions diverses.

$$\begin{array}{cccccc} \cdot & \cdot & \cdot & \cdot & \cdot & \cdot \\ - & - & - & - & - & - \\ \cdot & \cdot & \cdot & \cdot & \cdot & \cdot \end{array}$$

Le président ouvre la séance à 18h.

1. SUITE AUX NOMBREUSES RÉACTIONS, CONVOCATION D'UNE « ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE » POUR VALIDATION DES STATUTS.

Le Président retrace les péripéties du vote de l'article 6.3.

Dès le constat d'une erreur de calcul qui changeait la décision, une visioconférence s'est organisée de façon informelle entre 4 personnes¹, et diverses solutions ont été évoquées pour retenir finalement la proposition d'un nouveau vote par mail des votants connectés lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 22 février 2021. Cette décision a d'ailleurs suscité diverses remontées des participants concernés.

Les résultats sont les suivants :

[illegible]

La majorité de deux tiers (soit 66,66...%) n'étant pas atteinte la modification de l'article 6.3 n'est pas adoptable.

¹ Philippe PITALIER, président ; Patrice PELCAT administrateur de la visioconférence ; Michel JARDONNET secrétaire ; Jean Paul BOTTEAU, vice-président chargé de la présentation des statuts.

Suit encore un long débat débouchant essentiellement sur les remarques suivantes :

- Il est dommage de débiter notre mandature par des discussions qui s'éternisent.
- Devant une situation qui reste floue la prochaine assemblée générale ordinaire sera précédée d'une assemblée générale extraordinaire dans laquelle la modification de cet article 6.3 sera examinée à nouveau avec un système de vote indiscutable.
- À cette occasion nous proposerons également une révision de l'article 19 qui n'autorise pas les procurations lors d'un vote sur la modification des statuts.
- Il est enfin confirmé que nous sommes le seul CODERS à ne pas avoir adopté le vote par représentant de chaque club.

Le président souhaite la mise en place de deux commissions destinées à revoir le règlement financier et le règlement intérieur.

La commission « règlement financier » regroupe, sous la responsabilité de Dominique GIMENEZ, Jacques GODES, Jean-Laurent GALLANIO, Bernadette BOU et Nicole BUXEROLLES.

Anita ALVES et Nicole BUXEROLLES se proposent pour la commission « règlement intérieur » sous la responsabilité de Jean-Laurent GALLANIO.

Le président sollicitera tous les clubs afin d' étoffer les autres commissions par la venue de licenciés non membres du comité directeur.

2. QUESTIONS À TRANSMETTRE À NOS REPRÉSENTANTS AUX ÉLECTIONS FFRS ET CORERS AURA.

Le président qui souhaite rencontrer tous les présidents de clubs aimerait que l'on soutienne davantage les « petits » clubs :

- En les aidant dans leurs démarches.
- En les aidant, par l'intervention d'animateurs fédéraux d'autres clubs, à élargir leur éventail d'activités.

Il trouverait également logique que le CODERS, à l'instar de la FFRS qui a « généreusement » attribué une subvention (*calculée sur la base de 2 € par adhérent et 5 euros par animateur*) fasse également un geste pour compenser le faible temps de pratique dû à la crise COVID, geste qui viendrait s'ajouter à la remise fédérale afin de diminuer le montant de nos cotisations.

De même une remise régionale est envisageable, au futur comité de délibérer.

Mais le montant de ces gestes ne peut être décidé sans une étude financière préalable précise (*en particulier sur l'incidence du report de stages*) et les sommes reversées reviennent aux adhérents, elles ne doivent pas être conservées par les clubs.

Il est regrettable que les dirigeants, membres des comités directeurs, animateurs mémoire en éveil (*dont l'activité n'est pas reconnue*) ... n'aient pas été inclus dans le calcul fédéral, tous ces bénévoles ont aussi un important investissement. Jean Paul BOTTEAU a déjà fait remonter cette remarque à l'échelon national.

Le président, qui dispose de 27 voix, est embarrassé pour élire les représentants nationaux, on sait qu'il y a deux têtes de listes mais l'appartenance à l'une ou à l'autre de la quarantaine de candidats n'est pas connue.

3. QUESTIONS DIVERSES

Question de Jacques GODES : un animateur fédéral temporairement rayé pour ne plus être jour d'un PSC1 que la crise sanitaire l'a empêché de renouveler serait- tenu pour responsable en cas d'accident ?

Réponse d'Alain JOACHIM : dans une situation exceptionnelle on ne devrait pas lui reprocher un manque dont il n'est pas responsable. Les PSC1 en retard peuvent être encore effectués avant juin 2021 et seront prioritaires. Pour l'instant les pompiers ne sont pas en mesure de les assurer. Enfin Alain ne peut enregistrer un PSC1 passé à titre personnel que si le diplôme lui est transmis.

Question de Michel JARDONNET : Le club de Moulins va reprendre en extérieur son activité tir à l'arc. Cette activité fonctionne en partenariat avec le club Arc Yzeure, qui met à disposition des arcs pour le fonctionnement en salle. Or, en extérieur chacun devra disposer de son propre matériel, d'où la demande d'une aide pour l'achat de 3 arcs d'initiation. Un devis de 298,71 € est proposé par HERACLES ARCHERIE.

Réponse : la subvention est votée à l'unanimité

Question de Daniel DE MEERLEER : une réunion des animateurs mémoire en éveil de l'Allier est-elle envisageable avant la fin de l'année, la dernière ayant eu lieu en 2019 ?

Réponse présidentielle : oui, et conformément au roulement établi les repas seront pris en charge par le CODERS, d'ailleurs la trésorière l'a déjà budgétisé.

Question d'Isabelle CHARVY : La dernière journée de rencontre des activités dansées ayant eu lieu en 2019, une journée est-elle envisageable fin 2021 et avec quelle participation du CODERS ?

Réponse : prise en charge des repas et de la location de la salle accordée.

Question de Jean Laurent GALLIANO à Natalia : où en est-on avec la demande à chaque club d'indiquer un correspondant site pour le site internet ?

Réponse : pour le moment une douzaine de clubs ont répondu.

Question de Dominique GIMENEZ : confirmation de la date de rencontre avec la société FORMAT A3 ?

Réponse : mardi 16 mars, 14 h 30 à Moulins. À cette occasion Liliane et Michel JARDONNET travailleront avec Natalia sur le site internet, déjà bien avancé.

Question de Philippe PITALIER : est-il possible d'offrir un cadeau (*sous forme de boisson*) à Natalia et à Patrice PELCAT qui se sont particulièrement investis dans la préparation des visioconférences ?

Réponse : pas d'objection, dans la limite du budget légalement autorisé.

Aucune autre question n'étant relevée, le président remercie l'assemblée et clôt la séance à 19 h 20.

Le président,



Philippe PITALIER

Le secrétaire,



Michel JARDONNET

Destinataires :

Membres du Comité Directeur
Présidents des Clubs

¹ Catherine BENI, personne ressource pour la comptabilité.